



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO

CRITERES DE MISE EN LISTE DES SPORTIFS 2024/2025

Conformément au travail engagé dans la partie 1 du PPF 2017-2024, France judo poursuit dans cette partie 2, un processus d'affinage de l'identification des critères permettant l'inscription sur les listes de sportifs de Haut Niveau.

Au regard des analyses du PPF, notamment des couloirs de performance, et en adéquation avec les préconisations de l'Annexe 1 de l'Instruction du 17 mai 2021, ces critères affinés s'appuient sur les éléments suivants, priorisés selon l'ordre de prise en compte :

- La prise en compte des performances en compétitions internationales de référence.
- La prise en compte de la ranking-list mondiale, liste de classement de référence pour la qualification olympique et paralympique.
- La prise en compte des performances sur les compétitions nationales de référence.
- La création d'une ranking-list nationale établie à partir d'un parcours national de compétitions de références labellisées.
- La prise en compte des potentiels et des partenaires possédant des qualités nécessaires et indispensables à la performance des individus et des collectifs.
- La prise en compte des potentiels par la détection selon les critères jugés pertinents ayant une forte corrélation avérée sur des résultats sportifs à venir.

Critères d'inscription sur la liste des « Sportifs de Haut Niveau »

L'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau est possible si au moins un des critères identifiés ci-dessous est rempli.

Inscription sur liste « Elite »

Discipline Judo

- Être classé dans les 8 premiers des championnats du monde individuels ou des Jeux Olympiques individuels.
- Être classé dans les 4 premiers des championnats d'Europe individuels.
- Être classé parmi les 4 premiers aux championnats du monde par équipe mixte et Olympiques par équipes mixtes (équipe composée de 6 garçons et 6 filles).
- Être champion d'Europe par équipe mixte, à condition d'avoir effectué au moins un combat.

Discipline Para-Judo

- Être classé dans les 8 premiers des championnats du monde individuels ou des Jeux Paralympiques individuels.
- Être champion du monde ou champion Deaflympics ICSD (pour les judoka sourds)

Inscription sur liste « Seniors »

Discipline Judo :

- Être classé de la 5ème à la 7ème place des championnats d'Europe individuels.
- Être classé parmi les 4 premiers d'un Grand Slam. La liste des Grands Slams est fournie en début de saison sportive.
- Être 1er d'un Grand Prix. La liste des Grands Prix est fournie en début de saison sportive.

Discipline Para-Judo

- Être classé de la 1ère à la 20ème place de la ranking-list mondiale par catégorie de poids établie par l'IBSA ou être classé dans les 4 premiers du championnat d'Europe individuel IBSA.
- Être classé parmi les 4 premiers aux championnats d'Europe, monde ou deaflympics ICSD (pour les judokas sourds) et s'entraîner en structure fédérale

Discipline Ju-Jitsu

- Être classé sur le podium des championnats du Monde, des Jeux Mondiaux Seniors ou des championnats d'Europe Seniors individuels.

Inscription sur liste « Relève »

Discipline Judo

- Être classé parmi les 8 premiers des championnats du Monde ou des championnats d'Europe Individuels cadets.

ou

- Être classé parmi les 4 premiers ou avoir été classé deux fois parmi les 8 premiers, d'une European Cup Cadets (avant les championnats du Monde de la saison en cours), comptant pour l'établissement de la ranking-list mondiale, dans la période de comptabilisation des points.

ou

- Être classé parmi les 8 premières équipes des championnats du monde cadets par équipe mixte ou être champion d'Europe cadets par équipe mixte (équipe composée de 6 garçons et 6 filles).
- Être classé parmi les 8 premiers des championnats du Monde ou des championnats d'Europe Individuels juniors.

ou

- Être classé parmi les 4 premiers ou avoir été classé deux fois parmi les 8 premiers, d'une European Cup Juniors (avant les championnats du Monde de la saison en cours), comptant pour l'établissement de la ranking-list mondiale, dans la période de comptabilisation des points.

ou

- Être classé parmi les 8 premières équipes des championnats du monde juniors par équipe mixte ou être champion d'Europe juniors par équipe mixte (équipe composée de 6 garçons et 6 filles).
- Avoir moins de 25 ans et être classé entre les 33 et les 50 premiers de la ranking-list mondiale seniors, en étant au moins une fois classé dans les 8 premiers d'une compétition internationale comptant pour l'établissement de cette ranking-list, dans la période de comptabilisation des points.
- Avoir moins de 23 ans et être classé entre les 33 et les 100 premiers de la ranking-list mondiale seniors en étant au moins une fois classé dans les 8 premiers d'une compétition internationale comptant pour l'établissement de cette ranking-list, dans la période de comptabilisation des points.

Pour la saison 2024/2025 :

- -23 ans : nés en 2001 et après
- 23 à 25 ans : nés en 2000 et 1999
- + 25 ans : nés en 1998 et avant

[Discipline Para-judo](#)

- Avoir moins de 25 ans et être classé parmi les 40 premiers de la ranking-list mondiale seniors établie par l'IBSA.
- Être finaliste des European Paralympics Young Games et s'entraîner en structure fédérale

[Discipline Ju-Jitsu](#)

- Être classé sur le podium des championnats du Monde cadets / cadettes individuels.
- Être champion d'Europe cadets / cadettes individuels.
- Être classé sur le podium des championnats du Monde juniors individuels.
- Être champion d'Europe juniors individuels.

[Inscription sur liste « Reconversion »](#)

Peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant trois ans, dont deux ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui **présente un projet d'insertion professionnelle**.

En cas de changement de projet d'insertion professionnelle, le sportif présente une nouvelle demande, pouvant donner lieu à une nouvelle inscription.

L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de six ans non obligatoirement consécutifs.

Critères d'inscription sur la liste des « Sportifs du Collectif National »

Partenaires d'entraînement juniors ou seniors, inscrits en Pôle France Relève ou au Pôle France INSEP, d'un niveau sportif important, présentant des caractéristiques techniques, morphologiques, physiologiques indispensables ou intéressantes à la progression des sportifs listés, au bon fonctionnement et à l'émulation positive de la structure de référence.

L'inscription sur la liste des « Sportifs des Collectifs Nationaux » est validée par le DTN.

Critères d'inscription sur la liste des « Sportifs Espoirs »

Inscriptions possibles sur la liste des « Sportifs Espoirs » pour les catégories d'âges cadets et juniors uniquement, selon les critères suivants :

Critères liés aux performances significatives lors des épreuves des compétitions de références identifiées pour la catégorie d'âge

Discipline Judo et Ju-Jitsu

- Être cadet et classé sur le podium de la Coupe de France individuelle minimales de la saison écoulée ou précédente.
- Être classé parmi les 8 premiers du Championnat de France cadets.
- Être classé parmi les 12 premiers de la ranking-list nationale cadets.
- Être classé parmi les 8 premiers du Championnat de France juniors.
- Être classé parmi les 12 premiers de la ranking-list nationale juniors.

Discipline Para-judo

- Être cadet et classé parmi les 8 premiers de la Coupe de France Individuelle minimales.
- Être classé parmi les 8 premiers de la Coupe de France individuelle cadets.
- Être sélectionné au niveau national cadets ou juniors 1ère division.
- Être classé parmi les 20 premiers de la ranking-list nationale cadets.
- Être classé parmi les 20 premiers de la ranking-list nationale juniors.
- Être classé parmi les 4 premiers au Championnat de France Para judo

Définition des critères

La combinaison et l'addition des critères ci-dessous permet l'identification des sportifs à potentiel.

Critère essentiel : Habiletés Techniques Fondamentales (HTF) remarquables.

Les HTF recherchées combinent les aptitudes de mobilité, posture, déplacement, déséquilibre, placement, dans les différentes formes de techniques*, les différentes situations d'études* et les différentes séquences tactiques*.

(* Les trois champs du perfectionnement technique définis par la progression française de Judo Ju-Jitsu)

Critères complémentaires :

- Habiletés physiques et physiologiques spécifiques remarquables : combinaison des aptitudes d'explosivité, de souplesse, de coordination motrice, de dissociation.
- Aptitudes technicotactiques remarquables.

Procédure d'inscription sur la liste des « Sportifs Espoirs » via les critères jugés pertinents ayant une forte corrélation avérée sur des résultats sportifs à venir :

- Proposition d'inscription par les Directeurs Techniques Régionaux des ligues, suite aux processus de détections à l'entrée en Pôle Espoirs et Pôle France des territoires concernés.

Validation par le DTN sur proposition de la commission nationale d'admission